



Sommaire

L'action
internationale de
la Ville de Paris

L'appel à projet
SOLIDAE 2025

Procédure de
dépôt

01

**L'action internationale de la Ville
de Paris**

Focus sur l'aide publique au développement de la Ville de Paris

Un pilotage assuré par la délégation générale aux relations internationales



7 M€ d'aide publique au développement en 2023

Avec notamment:

- 2M€ : santé
- **1M€ : 1% eau et assainissement**
- **200k€ : 1% déchets**
- 50k€ : 1% energie

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

 AIDES D'URGENCES

 SANTÉ

 VILLE DURABLE

 CULTURE

 DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

 EAU ASSAINISSEMENT

 CLIMAT

 INNOVATION DEVT ECONOMIQUE

Plus de 1M€ d'aides d'urgences versées en 2023

 Paris est la 1^{ère} collectivité territoriale en termes d'aide publique au développement

02

L'appel à projet SOLIDAE

2024-2025

Les dispositifs 1% depuis 2005

15 €
Millions

140
Projets soutenus



4,5
MILLIONS
de bénéficiaires



48
Pays concernés



Qu'est-ce que l'appel à projet SOLIDAE ?

L'appel à projet SOLIDAE a vocation à financer, chaque année, des projets de développement à l'international portés par les associations de droit français.

1. Ce dispositif est possible depuis la promulgation de la loi Oudin-Santini en 2005

2. Il est ouvert sur 4 thématiques contribuant aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD)

- L'accès à l'eau potable
- L'accès à l'assainissement
- La gestion des déchets ménagers
- L'accès à l'énergie

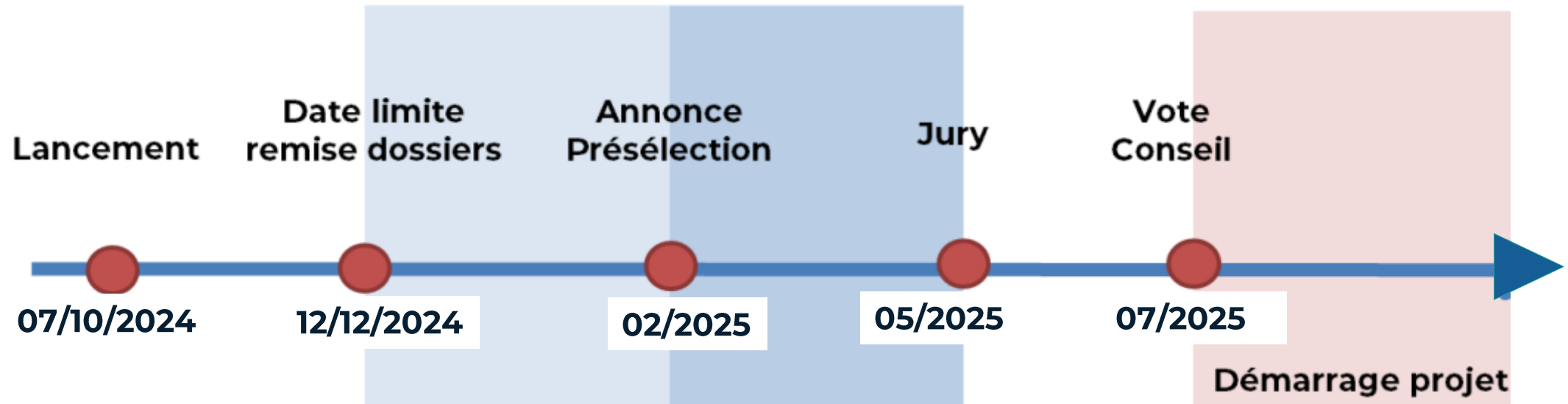


L'appel à projet SOLIDAE 25

Possibilité de candidater sur 1, 2 ou 3 thèmes

- 1. Volet Eau et/ou Assainissement : 200.000€ max.**
- 2. Volet Gestion des déchets ménagers : 50.000€ max.**
- 3. Volet Énergie : 25.000€ max.**

Le calendrier prévisionnel



Éligibilité

Conditions d'éligibilité portant sur le demandeur

- Associations de loi 1901 et 1908, fondations reconnues d'Utilité Publique, de plus d'un an d'existence
- Associations fondées, gérées et/ou financées par des collectivités territoriales non éligibles
- **Les associations lauréates de la précédente édition (2023-2024) ne peuvent candidater**
- **Le budget annuel de l'association avec la taille du projet porté :**

Durée du projet	12 mois	13-24 mois	25-36 mois
Budget annuel de l'association			
Jusqu'à 10.000€	20.000€	30.000€	40.000€
10.000€ à 25.000 €	50.000€	75.000€	100.000€
25.000€ à 50.000€	100.000€	150.000€	200.000€
50.000 à 75.000€	150.000€	225.000€	300.000€
75.000€ à 100.000€	200.000€	300.000€	400.000€
100.000€ à 150.000€	300.000€	450.000€	600.000€
150.000 à 200.000€	400.000€	600.000€	800.000€
Budget supérieur à 200.000€	Pas de limite	Pas de limite	Pas de limite

- L'association doit mettre en œuvre des activités dans le projet et non servir uniquement d'intermédiaire
- Les rapports d'évaluation financés par la Ville de Paris dans le cadre de précédents projets devront avoir été remis pour que la candidature soit validée

Eligibilité

Conditions d'éligibilité portant sur le projet

Géographie

- Pays éligibles à l'Aide Publique au Développement
- Même zone d'intervention pour tous les volets
- Milieu urbain ou rural

Dossier

- Cadre de dossier à compléter
- Projet non déjà soumis dans des termes identiques
- Activités VDP non débutées au moment de la signature de la convention

Phasage

- Le financement peut concerner tout ou partie du projet
- Toutes les phases peuvent être financées **à l'exclusion de la phase de diagnostic**

Eligibilité

Domaines	Exemples d'activités soutenues
Eau	Production : forages, puits, captage d'eau de surface, d'eau pluviale, etc. Distribution : adduction d'eau, réseau de distribution, etc. 2 destinations : - Usage domestique (boisson, cuisine, hygiène, etc.) : obligatoire - Usage productif : irrigation (facultatif, et plafonné à 25% des activités du volet Eau)
Assainissement	Latrines, fosses septiques, réseaux d'assainissement, reuse, gestion des boues de vidange, etc.
Déchets ménagers	Tri, Collecte : pré-collecte des déchets, collecte des déchets, valorisation et Valorisation, recyclage
Énergies	Production : développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, géothermie, production de biogaz) Distribution : Accès, amélioration de l'efficacité des systèmes de production et de distribution
Gestion des services	Formation des gestionnaires, mise en place de cadre de concertation, mise en place de business plan, travail sur la facturation, le recouvrement, planification des investissements, etc.
Sensibilisation	Usagers, élus, milieu scolaires, autorités régionales voire ministérielles

Critères d'analyse

Demandeur (10%) :

- Spécialité
- Expérience

Qualité du diagnostic (20%) :

- Données terrains
- Pertinence de l'analyse socio-économique

Qualité de la solution (50%) :

- Aspects techniques
- Aspects environnementaux
- Organisation du service
- Aspects financiers et sociaux

Mise en œuvre du projet (20%) :

- Méthodes de suivi
- Gouvernance du projet

Aspects valorisés

- **Durabilité des projets** : technique, financière, sociale, environnementale, organisationnelle
- **Effcience du projet** : contribution aux ODD, ratio budget/bénéficiaire
- **Réponse intégrée sur plusieurs thématiques**
- **Rôle majeur des autorités locales** dans le projet et le service mis en œuvre
- **Avancement du plan de financement**
- **Soutien institutionnel au projet**

Évaluation des projets

Pour tout projet d'un montant total > 250.000€ → Évaluation externe obligatoire

- Évaluation éligible au financement de la Ville de Paris
- Remise du rapport **dans un délai de 6 mois maximum** après sa rédaction à la Ville de Paris
- Condition nécessaire pour les candidatures ultérieures

Tout projet est susceptible de faire l'objet d'une évaluation par des agents de la ville de Paris

03

Procédure de dépôt

Dépôt du dossier

1. Demander les cadres de documents et le règlement à l'adresse aap.solidae@paris.fr
2. Si votre association ne dispose pas déjà d'un compte PARIS ASSO : créer un compte PARIS ASSO et déposer tous les documents administratifs de votre association (RIB, SIRET, Statuts, déclaration au JO, etc.)
3. Utiliser et renseigner l'ensemble des documents projets fournis (Note, Cadre logique, Chronogramme, Budget)
4. Déposer le dossier avant le 13 décembre via le site PARIS ASSO **exclusivement**.

Tout dossier déposé après le 12 décembre 2024 à 23h59 sera déclaré inéligible et ne sera pas instruit.

Le dépôt dans Paris ASSO

1) Se connecter à Paris Asso
(avec son compte Mon Paris)

Et j'utilise les services Paris Asso



2) Cliquer sur « Paris Subventions » Déposer ou suivre une demande

3) La page « dépôt et suivi de demandes de subvention » s'affiche,
Cliquez sur « Répondre à un appel à projet ou déposer une demande pour un dispositif particulier



Reprendre une demande en cours de rédaction ou suivre vos demandes



Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique

Le dépôt dans Paris ASSO

4) Aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des Appels à projets en cours, Exemple: « Handicap : appel à projets pour des vacances adaptées », cliquer sur « je réponds »



Handicap : appel à projets pour des vacances adaptées

🕒 Termine le Lundi 16 décembre 2024

La Ville de Paris lance un appel à projets pour encourager les initiatives associatives favorisant l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap et le répit des proches - aidants. L'objectif est de rendre les vacances accessibles à ceux pour (...)

Je réponds ←

Plus d'infos

5) La page ci-dessous s'affiche. Vous devez vérifier les informations avant de commencer ; puis cliquer sur « Démarrer » et vous continuez le dépôt de votre demande de subvention:

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom Statutaire : TEST DDATC- SDVA 2 TEST TEST FORMATION 2 _ test affichage

Sigle : HSF - test MAJ

Site Web : http://

Numéro SIRET : 12345677911345

Numéro RNA : W123789456

Adresse du siège : 4 RUE de LOBAU

Code Postal : 75004

Ville : PARIS

Reconnaissance d'utilité Publique : non

Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 10

Nombre de salariés : 0 salarié

Nombre d'adhérents : 12

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Abandonner

Démarrer ←

Les lieux et liens ressources

- 1) Le carrefour des associations parisiennes (CAP): [Le Carrefour des Associations Parisiennes \(CAP\) - Ville de Paris](#)
Équipement public de la Ville de Paris, le CAP est le lieu dédié aux acteurs et actrices de la vie associative et de l'engagement citoyen. Situé dans le 12^e arrondissement, il propose des **formations, accompagnements personnalisés, rencontres, événements, ressources et un centre de documentation.**

Contact: capcontact@paris.fr - 01 55 78 29 30

Contact pour les formations du CAP: cform@paris.fr - 01 71 28 09 49

- 2) **Les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC):** [Les Maisons de la vie associative et citoyenne \(MVAC\) - Ville de Paris](#)

Les 17 MVAC sont des pôles ressources à l'écoute des associations parisiennes.

Quelques conseils

- Si ce n'est pas déjà fait : déclarer l'association sur PARIS ASSO **dès que possible** (délai d'inscription) + dépôt des documents de l'association
- Si dépôt jusqu'à une semaine avant la date limite, possibilité de vérifier que le dossier remis est bien complet et éligible à l'appel à projets
- Ne pas déposer le dossier dans les dernières heures !



Merci de votre écoute